

AMOEBBA DEMARRE LES TESTS R&D AUX ETATS-UNIS

Lyon (France), le 14 février 2017 - AMOEBBA (FR0011051598 - AMEBBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui son intention de commencer la phase de tests R&D aux Etats-Unis sur le marché des tours aéroréfrigérantes (TAR).

Selon l'évaluation de la Société en accord avec l'article 40 CFR Part 172 du Code Fédéral, ces tests R&D bénéficieront d'une exemption de permis pour usage expérimental ('Experimental Use Permit') au niveau fédéral. Par conséquent, AMOEBBA entreprendra les tests sur les tours aéroréfrigérantes répondant aux caractéristiques suivantes :

- Un volume d'eau de purge jusqu'à 34m³ /jour au maximum
- Et un rejet direct de l'eau de la tour dans une usine de traitement de l'eau

Les critères d'exemption définis par l'article 40 CFR Part 172 ne fixent pas de limite au nombre possible de sites industriels sur lesquels ces tests R&D pourraient être effectués aux Etats-Unis. Selon le Document de Référence* publié par la Société, le marché potentiel des Etats-Unis est estimé à 5268 m³ de produit BIOMEBA par an. Le volume nécessaire pour traiter les tours aéroréfrigérantes répondant aux critères d'exemption représenterait environ 20% du volume total annuel soit de l'ordre de 1000 m³.

Les tests R&D aux Etats Unis seront servis par l'unité de production pilote de Montréal au Canada, déjà opérationnelle, et capable de fournir jusqu'à 30 m³ de biocide biologique par an au cours des deux prochaines années.

AMOEBBA confirme son intention de facturer des prestations aux Etats-Unis, dans le cadre de recherche et développement sur l'application TAR, dès le début des tests.

**page 62 du Document de référence 2015 enregistré le 27 Avril 2016 par l'AMF sous le numéro R-16-029*



« Le démarrage des tests R&D aux Etats-Unis représente une étape primordiale pour AMOEBA pour permettre son accès commercial à ce marché. Cela nous permet d'organiser des tests sur un panel très représentatif d'industriels localisés dans des états différents, et cela nous amène également des données très utiles pour la soumission et la revue de notre dossier à l'EPA. Enfin, ces tests vont sensibiliser considérablement les industriels à notre produit et permettre à notre réseau de distribution d'acquérir le savoir-faire nécessaire à la mise en application et la gestion quotidienne du biocide biologique BIOMEBA. » a indiqué **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'AMOEBEA.**



A propos d'AMOEBEA :

AMOEBEA développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel et répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽¹⁾, AMOEBA se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽²⁾. AMOEBA poursuit ses démarches réglementaires en vue de l'obtention d'AMM provisoire pour l'ensemble des pays européens pour l'application « Tours Aéroréfrigérantes ». Basée à Chassieu (France), AMOEBA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre 2015. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedomia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(2) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

Contacts :

Amoéba

Nathalie COMBROUSSE
Responsable Marketing Communication
04 81 09 18 15
nathalie.combrousse@amoeba-biocide.com

Actifin

Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr